

### LE CLD ABITIBI FAIT PARTIE DE LA SOLUTION

**Amos, le 14 septembre 2015.-** Dans le cadre de la démarche actuelle de réorganisation socio-économique du territoire, le CLD Abitibi a déposé au comité directeur de la MRC, une proposition transitoire soutenue à l'unanimité par son conseil d'administration. Cette proposition consiste simplement à modifier l'organisme actuel afin de poursuivre les activités socio-économiques qui concentreraient ses énergies dans le soutien à l'entrepreneur, en laissant le mandat du développement local et territorial à la MRC.

La proposition a été rédigée en tenant compte du modèle proposé dans le rapport intérimaire présenté au comité directeur de la MRC d'Abitibi en juillet. Le CLD Abitibi est d'avis que la simple modification de l'organisme actuelle serait le modèle le plus efficient et efficace à mettre en place à court et moyen terme dans la phase de transition.

La proposition du CLD Abitibi consiste donc à poursuivre les activités de développement socio-économique à l'intérieur de la charte actuelle, tout en laissant le mandat du développement local et territorial à la MRC.

« Ce que nous souhaitons et proposons au comité directeur, c'est une structure renouvelée du CLD Abitibi actuel avec son équipe qualifiée, qui concentrerait ses énergies dans le soutien à l'entrepreneur, le développement de l'entrepreneuriat, la gestion de fonds et le soutien aux municipalités. Une organisation qui travaillerait en partenariat avec les organismes du milieu et qui répondrait aux attentes et obligations en matière d'imputabilité des élus municipaux, à l'autonomie de la gestion des opérations et des décisions d'investissements », explique le président du CLD Abitibi, monsieur Jules Grondin.

#### **Principaux enjeux qui ont été pris en considération lors de l'élaboration de la proposition**

- Assurer une continuité de service;
- Offrir des expertises répondant aux besoins des promoteurs;
- Effectuer les analyses nécessaires afin de mettre en place une structure efficace et efficiente;
- Se donner le temps nécessaire pour bien réaliser les objectifs des orientations de changements;
- Analyser les impacts, les avantages et désavantages des opportunités d'intégration de services;
- Collaborer à la mise en place de la Commission de développement socio-économique de la MRC d'Abitibi;
- Conserver l'autonomie de l'organisation afin de protéger la confidentialité des dossiers clients, les délais de traitement, et les possibles conflits d'intérêts;
- Bien mesurer les impacts financiers et humains de la fermeture de l'organisation actuelle et celle d'en créer une autre.

L'avantage principal de cette proposition demeure la continuité des services offerts aux entrepreneurs du territoire et vise une transition rassembleuse qui tient compte des impacts financiers et humains.

« Maintenant que la Table des conseillers de comté a en main le projet modèle déposé en juillet et les ajustements proposés par les partenaires du comité de travail, je crois que c'est le moment de rappeler aux responsables du développement de notre territoire que le CLD fait partie de la solution. Nous avons réfléchi et travaillé, pour déposer une proposition qui est basée sur la confiance, la transparence et les partenariats » termine monsieur Grondin.

La proposition complète déposée est disponible pour consultation sur le site internet du CLD Abitibi au [www.cldabitibi.com/PUBLICATIONS](http://www.cldabitibi.com/PUBLICATIONS)

-30-

Source :  
Caroline Thivierge  
Agente de communications  
CLD Abitibi  
819 732-6918 #223

Infos :  
Jules Grondin  
Président  
CLD Abitibi  
819 444-1368